

Le 29 novembre 2011

Madame, Monsieur,

Vous avez peut-être entendu parler qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada ne vendra plus de nouveaux produits individuels d'assurance vie et d'assurance maladies graves afin de continuer à se recentrer sur le marché de l'épargne et des placements à long terme.

Soyez toutefois assurés que cette décision n'a aucune incidence sur votre police d'assurance existante. Les dispositions de la police que vous avez souscrite auprès de la Standard Life demeurent les mêmes et nous nous engageons à vous offrir à l'avenir le même service de qualité dont vous bénéficiez aujourd'hui. Nous continuerons à administrer les polices d'assurance vie existantes au-delà du 1^{er} janvier 2012 et notre équipe des Services à la clientèle aura toujours les connaissances et les compétences nécessaires pour répondre adéquatement à vos questions. Si vous avez des questions au sujet de votre police, n'hésitez pas à communiquer avec votre courtier ou avec notre Centre des Services à la clientèle au 1-888-841-6633.

La Standard Life répond aux besoins financiers des Canadiens depuis 1833. Nous croyons qu'à l'avenir, c'est à titre de société d'épargne et de placements à long terme que nos clients bénéficieront davantage du savoir-faire de la Standard Life. À cet effet, nous désirons mettre l'accent sur nos activités présentant le plus de potentiel de croissance soutenue, notamment les placements individuels qui comprennent les Fonds de placement Standard Life, les régimes d'épargne et de retraite collectifs, ainsi que les régimes d'assurances collectives et la gestion de l'invalidité.

Je profite de l'occasion pour vous remercier d'avoir choisi la Standard Life par le passé et j'espère que nous pourrions toujours vous compter parmi notre clientèle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

